

 THERMO KING

Warranty**Plus**

Un guide pratique

relatif au contrat Warranty Plus pour vos groupes Thermo King



IR Ingersoll Rand®

UNE ASSISTANCE COMPLÈTE

Partout et quand vous en avez besoin !

Lorsque vous souscrivez au contrat Warranty Plus, vous avez la garantie d'obtenir une assistance complète pour une 3e année, quand vous en avez besoin. La tranquillité d'esprit et la sécurité que procure le contrat Warranty Plus sont conçues pour vous faciliter la vie et vous permettre de gagner du temps.

Inspection technique et entretien

Pour vous faciliter le quotidien.

En déplacement

Une assistance d'urgence est disponible.

Pratique et personnalisé

Un vaste choix d'options facultatives est disponible pour éliminer les multiples arrêts d'entretien.

Journal d'entretien

Le tampon du concessionnaire Thermo King agréé vous apporte la tranquillité d'esprit : la valeur résiduelle de votre équipement est mieux protégée au moment de sa reprise.

 **THERMO KING**

WarrantyPlus

DATE DE MISE
EN SERVICE

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Ce groupe est couvert par un contrat de garantie (comme indiqué). L'extension de garantie débute 24 mois après la date de mise en service.

3^e ANNÉE

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Numéro de série du groupe

Important : le groupe doit être inspecté par un concessionnaire Thermo King agréé, entre le 11e et le 13e mois et entre le 23e et le 25e mois, afin d'éviter toute annulation du contrat d'extension de garantie de votre groupe Thermo King. Pour prendre rendez-vous pour l'inspection annuelle, veuillez contacter votre concessionnaire Thermo King local.

TÉL : _____

UNE ASSISTANCE COMPLÈTE

Partout et quand vous en avez besoin !

Les concessionnaires Thermo King vous garantissent le meilleur niveau d'entretien, assuré par des experts sur le terrain. Présentez simplement votre véhicule à un concessionnaire local agréé qui se chargera de l'inspection technique et procédera à des réparations le cas échéant.

Maintenance préventive

- Inspection et test obligatoires : vérification des pièces et composants essentiels.
- Votre groupe bénéficie des vérifications préventives : des vérifications mécaniques, électriques, structurelles ainsi que du circuit frigorifique, du débit d'air et du kit d'entraînement sont effectuées.
- Une assistance d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 est à votre disposition.

Frais d'entretien

Les inspections d'entretien annuelles obligatoires seront facturées conformément aux tarifs du concessionnaire local. Veuillez contacter votre concessionnaire Thermo King local pour obtenir un devis. Les prix peuvent varier en fonction du type d'utilisation, du style de conduite, des conditions d'environnement et de fonctionnement locales qui déterminent le moment où les composants à usure normale doivent être remplacés. Le prix de l'entretien inclut la main d'œuvre et les pièces requises pour effectuer l'entretien annuel. Est inclus le prix du remplacement du déshydrateur de réfrigérant au cours de la troisième année (groupes poulie-moteur pour camions uniquement). Les autres pièces usées, telles que courroies, balais de moteur, etc., seront inspectées et remplacées au besoin. Les pièces qui présentent une usure normale sont exclues du contrat Warranty Plus et leur remplacement est à la charge du client.



L'ENTRETIEN OBLIGATOIRE

L'inspection pour activer votre contrat Warranty Plus 3e Année inclut :

Collecte des données et administration générale

- Relevé de la plaque d'immatriculation.
- Vérification de l'autocollant de contrat de garantie pour s'assurer que la période d'extension de garantie n'est pas dépassée.
- Relevé du kilométrage du véhicule (groupes poulie-moteur uniquement) et du compteur horaire du groupe.
- Apposition du cachet à l'issue de la révision d'entretien.
- Archivage du rapport d'inspection dans iKare.
- Points de l'inspection électrique.
- Vérification visuelle afin de s'assurer que les faisceaux de câblage ne sont pas endommagés et que les fils/connexions ne sont pas desserrés.
- Vérification du fonctionnement des moteurs de ventilateurs du condenseur et de l'évaporateur.
- Inspection/remplacement des balais des moteurs c.c. (le cas échéant).
- Consultation de l'affichage en cabine et inscription des codes d'erreurs dans le manuel de l'utilisateur le cas échéant.
- Vérifications du circuit frigorifique et tests de fonctionnement.
- Vérification visuelle de l'étanchéité du groupe et des flexibles de réfrigérant.
- Vérification visuelle de la charge de réfrigérant.
- Vérification visuelle de l'état de l'huile et l'état de l'huile du compresseur.

- Test d'étanchéité du groupe dans son intégralité (utilisez le schéma relatif à l'étanchéité pour vous assurer de contrôler tous les joints).
- Remplacement du déshydrateur (uniquement pendant la validation de 3e année des groupes poulie-moteur pour camions).
- Vérification de l'efficacité du refroidissement (compresseur principal et compresseur électrique, le cas échéant).
- Vérification du fonctionnement du dégivrage : lancement manuel et arrêt automatique correct.
- Vérification de la séquence du thermostat : refroidissement / chauffage / dégivrage.
- Vérification du fonctionnement des circuits de mise à l'arrêt de sécurité et des dispositifs de sécurité.
- Pressostat haute pression (HPCO).
- Pressostat basse pression (LPCO).
- Vérification de l'étalonnage du thermostat et du thermomètre : à l'aide d'un thermomètre de référence ou d'un bain de glace ou selon les exigences HACCP du client.

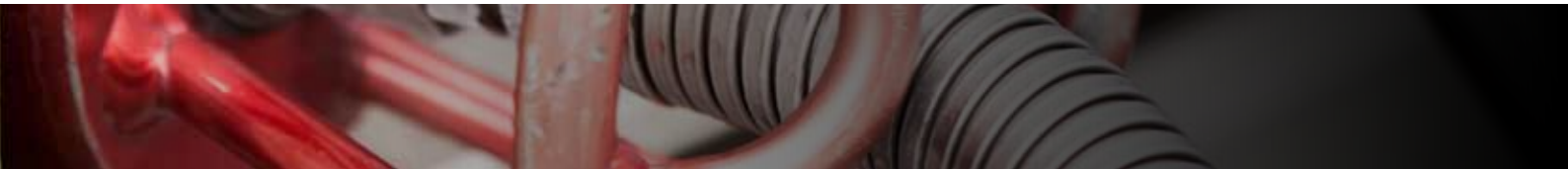
Vérifications de la structure

- Vérification visuelle afin de s'assurer que le groupe ne comporte pas de pièces endommagées, desserrées ou cassées.
- Nettoyage des tuyaux de vidange de dégivrage.
- Inspection de la courroie d'entraînement du moteur électrique (groupes poulie-moteur pour camions uniquement) : état et tension ; remplacement le cas échéant.

- Nettoyage du serpentin de l'évaporateur.
- Vérification de tous les boulons, supports de fixation, conduites, flexibles, panneaux, etc.
- Vérification des joints des portes et de l'isolation des panneaux, et signalement de tout défaut observé.

Vérifications relatives au kit d'entraînement (groupes poulie-moteur pour camions uniquement)

- Inspection du kit d'entraînement afin de s'assurer qu'aucune pièce n'est desserrée ni endommagée.
- Vérification des flexibles de réfrigérant et du cheminement des câbles électriques.
- Serrage, au couple recommandé, de tous les boulons et écrous du kit d'entraînement, ainsi que des poulies.
- Vérification de l'absence de vibrations anormales.
- Vérification de l'absence de jeu anormal ou de points durs au niveau des poulies et des roulements de tendeur.
- Vérification de la tension de la courroie d'entraînement du moteur/compresseur. Remplacement de la courroie d'entraînement si nécessaire.
- Vérification du fonctionnement et de l'espacement de l'embrayage (le cas échéant).



Pour bénéficier du contrat Warranty Plus...

Fonctionnement limité à 2 000 heures de fonctionnement par an. Pour le contrat Warranty Plus 3e Année, une inspection d'entretien obligatoire est requise entre le 11e et le 13e mois, ainsi qu'entre le 23e et le 25e mois. Cette inspection d'entretien sera facturée au client une fois le travail effectué.

Conditions de vente

- Des inspections d'entretien supplémentaires sont obligatoires conformément au manuel d'entretien Thermo King pour chaque type de groupe.
- L'inspection d'entretien obligatoire est facturée au client par le concessionnaire local.
- Le tarif de l'inspection d'entretien obligatoire est déterminé par chaque concessionnaire Thermo King participant.
- Les courroies d'entraînement sont à la charge du client.
- Les « balais des moteurs électriques » (pour les modèles sur lesquels ils sont utilisés) sont à la charge du client.
- Les kits d'installation des compresseurs doivent être fournis par Thermo King et l'installation doit être attestée par un concessionnaire Thermo King lors de l'inspection de pré-livraison ou de l'inscription de garantie, sinon toute réclamation pour dommage consécutif associé du moteur ne sera pas prise en considération en cas de défaillance associée d'un support de fixation.
- Le prix du contrat Warranty Plus ne couvre pas l'installation de l'équipement au point de vente.
- Le prix du contrat Warranty Plus ne couvre pas le remplacement ou la location d'un équipement même si le ou les groupes couverts par ce contrat sont indisponibles en raison d'un entretien ou de réparations au titre de la garantie.

- Toutes les réparations au titre de la garantie et de l'inspection doivent être effectuées dans les heures de travail normales du concessionnaire et à l'atelier désigné du concessionnaire.

Options facultatives*

Pendant que votre groupe frigorifique est inspecté et entretenu, demandez à votre concessionnaire s'il peut vous offrir l'une des options facultatives suivantes :

- Remplacement des roulements du kit d'entraînement moteur
- Nettoyage et désinfection de l'espace de chargement
- Réparation/remplacement des joints de porte du fourgon
- Réparation du panneau d'isolation du fourgon endommagé
- Vérification et réglage de la pression des pneus
- Remplacement de l'huile moteur et des filtres sur le véhicule
- Remplacement du filtre à carburant / séparateur d'eau
- Remplacement du filtre à air
- Remplacement ou ajout de liquide de refroidissement
- Remplacement ou ajout du liquide de freinage
- Nettoyage du groupe à la vapeur
- Retouches de peinture et des enseignes
- Nettoyage de la cabine du chauffeur
- Remplacement des balais d'essuie-glace

Accessoires

- Remplacement des ampoules électriques défectueuses
- Gilet réfléchissant
- Veste thermique réfléchissante
- Extincteur de fourgon
- Rouleaux d'imprimante
- Housses de siège jetables
- Gants thermiques pour chauffeur
- Commutateur de porte sans fil
- Vérification de l'état du système d'échappement

* En fonction des disponibilités du concessionnaire Thermo King qui sera en mesure de vous établir un devis séparément.

Si vous revendez votre véhicule avant la fin du contrat, le contrat de garantie sera transféré au nouveau propriétaire. Contactez votre concessionnaire Thermo King local qui mettra à jour les documents de la garantie avec les coordonnées du nouveau client afin d'assurer une continuité de l'entretien après expiration du contrat.



Contrat Thermo King Total Kare Warranty Plus

Nom du propriétaire :

Adresse :

E-mail :

Numéro de téléphone portable : +

Informations relatives au groupe :

Plaque d'immatriculation du véhicule :

Modèle :

Numéro de série du groupe :

Date de mise en service :

Groupe poulie-moteur pour camions uniquement, marque du kit de montage du moteur :

Groupe poulie-moteur pour camions uniquement, numéro de série du compresseur monté sur le moteur :

Durée maximum de l'extension de garantie

à compter de la date de mise en service :

36 mois

Nbre max. de km parcourus :

100 000 km / an

Nbre d'heures (heures de fonctionnement sur route + moteur électrique combinées) :

2 000 heures / an

Couverture :

Toutes les réparations techniques et/ou pièces, à l'exception des réparations relatives à :

* Kits d'entraînement et pièce du kit d'entraînement (groupes poulie-moteur pour camions uniquement)

* Accessoires en option

* Dommages

* Défauts dus à une mauvaise utilisation, un fonctionnement abusif et/ou inapproprié

Groupes de contrôle de la température

Cette extension de garantie complète la garantie standard de 24 mois de Thermo King qui couvre les pièces et la main d'œuvre pour les groupes de contrôle de la température Thermo King (le « groupe »). Thermo King Total Kare Limited (« TKTK ») garantit à son concessionnaire la prise en charge de la réparation ou le remplacement de tout composant du groupe reconnu par TKTK comme défectueux lors d'une utilisation normale, pendant la durée de l'extension de garantie. Cette extension de garantie sera active une fois qu'elle aura été approuvée par un atelier d'entretien agréé de Thermo King via le système Total Kare iService.

Cette extension de garantie se limite, à la discrétion de Thermo King, à la réparation ou au remplacement par des pièces neuves ou remises à neuf sur le site d'un atelier d'entretien agréé Thermo King. Cette garantie couvre uniquement la main d'œuvre et les pièces. Cette extension de garantie ne couvre pas le déplacement à des fins d'entretien en-dehors des heures normales, les frais de communication ou la majoration des taux horaires pour tout travail effectué en-dehors des heures normales.

Toutes les pièces utilisées dans le cadre de cette extension de garantie doivent être des pièces Thermo King d'origine, des pièces remises à neuf par Thermo King ou des pièces TKTK agréées. TKTK se réserve le droit, à sa discrétion, de réparer, remplacer ou échanger des pièces, composants ou éléments essentiels. Toutes les pièces, composants ou éléments essentiels qui sont ainsi remplacés ou échangés deviennent la propriété de TKTK.

Afin que cette extension de garantie puisse s'appliquer à un groupe, la livraison et l'installation du kit d'entraînement du compresseur (groupes poulie-moteur pour camions uniquement), de la tuyauterie du réfrigérant et du faisceau de câblage doivent être effectuées et/ou vérifiées par un atelier d'entretien agréé Thermo King. Ces entretiens ne couvrent pas l'installation, la casse ou les dommages.

Cette extension de garantie exclut également les consommables ou pièces d'entretien, y compris mais sans s'y limiter, les huiles, graisses, lubrifiants, fusibles, carburants, filtres, courroies, batteries, balais de carbone, gaz de réfrigérant, déshydrateurs et toutes pièces non fournies par Thermo King.

Cette extension de garantie comprend une inspection annuelle obligatoire programmée au préalable devant être exécutée par un service après-vente Thermo King agréé. Afin que cette extension de garantie soit valide, le propriétaire et/ou l'opérateur du groupe doivent se rendre auprès d'un atelier d'entretien agréé Thermo King entre le 10e et le 13e mois ainsi qu'entre le 23e et le 25e mois suivant la date de mise en service afin de convenir de l'inspection à effectuer au titre de l'extension de garantie. Cette inspection sera à la charge du client et le tarif dépendra des conditions d'utilisation et de fonctionnement du groupe. La réalisation de l'inspection d'entretien sera enregistrée dans le système Total Kare iService. L'inspection annuelle inclut notamment les opérations suivantes :

- Code 11111 pour l'inspection de validation de 3^e année pour les groupes poulie-moteur pour camions (y compris une inspection des faisceaux/du câblage, une inspection visuelle, des tests de fonctionnement, etc.).
- Code 11111 pour l'inspection de validation de 3^e année pour les groupes autonomes (y compris un remplacement des filtres et de l'huile moteur, une inspection des faisceaux/du câblage, une inspection visuelle, des tests de fonctionnements, etc.).

La présente garantie est exclusive et remplace toute autre garantie expresse ou implicite, notamment toute garantie de bonne qualité commerciale ou d'adaptation à un usage spécifique et toute garantie découlant de négociations ou d'usages professionnels, à l'exception des droits de propriété et des protections contre les violations de brevets. Limitation de responsabilité : Thermo King ne peut pas être tenu responsable par contrat, acte dommageable (notamment pour négligence ou responsabilité de plein droit) ou de quelque autre façon que ce soit, de toute blessure ou dommage causé aux véhicules, aux contenus, aux chargements ou à tout autre bien ou marchandise, ou de tout dommage déterminé, induit, indirect ou consécutif, de quelque nature que ce soit, y compris mais sans s'y limiter, la perte ou l'interruption d'activité commerciale, la perte de bénéfices ou la perte d'utilisation. Les recours à la disposition de l'acheteur, en vertu de la présente garantie, sont exclusifs et la responsabilité totale cumulée de Thermo King n'excédera en aucune manière le prix d'achat du groupe ou des composants dudit groupe pour lesquels la responsabilité de Thermo King est engagée. La réparation ou le remplacement constituera le seul recours à la disposition de l'acheteur. La correction des défauts exonérera intégralement Thermo King de toute obligation et responsabilité concernant le groupe vendu par Thermo King, notamment des obligations et responsabilités contractuelles ou délictueuses (notamment pour négligence ou la responsabilité de plein droit).

Cette garantie peut être transférée si le client informe un concessionnaire Thermo King agréé que le groupe a été cédé ou vendu à un nouveau propriétaire. L'atelier d'entretien agréé Thermo King mettra à jour les dossiers sur l'extranet Total Kare iService de sorte que les informations relatives à la période de garantie soient accessibles à tous les ateliers d'entretien agréés Thermo King. Cette garantie est soumise à la loi irlandaise. Tous conflits découlant du présent document sont soumis aux tribunaux applicables de Dublin, Irlande.



europe.thermoking.com



Thermo King est une marque d'Ingersoll Rand®. Ingersoll Rand (NYSE:IR) améliore votre qualité de vie en instaurant des environnements confortables, durables et efficaces. Notre personnel et les marques de notre famille — y compris Club Car®, Ingersoll Rand®, Thermo King® et Trane® — collaborent pour contribuer à améliorer la qualité de l'air et le confort dans les habitations et bâtiments, le transport et la protection des aliments et denrées périssables, ainsi que l'efficacité et la productivité industrielles. Ingersoll Rand est une entreprise internationale qui s'engage à favoriser un monde de progrès et de résultats durables.



ingersollrand.com

Ingersoll Rand - Lenneke Marelaan 6, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique.

© 2014 Ingersoll-Rand Company Limited TK 60808 (06-2014)-FR2